



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 18 heures 08, les membres composant le Conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le jeudi 6 février 2025, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer notre séance.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, M. BAVIERE, MME BELLIARD, M. BES, MME BOMPAIRE, MME BONNIER, MME CAHEN, M. COMTE, MME CORNET-RICQUEBOURG, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE LA MARQUE, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, MME DE PAMPELONNE (à partir du point 8), MME DEFRANOUX, M. DENIZIOT (à partir du point 2), M. DUBOIS, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M. GUILCHER, M. GUILLET, MME HOVNANIAN, M. HUBERT, M. KNUSMANN, MME LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, M. LEFEVRE, M. LEJEUNE, MME LETOURNEL (à partir du point 4), MME LUCCHINI, M. MARAVAL, M. MARQUEZ, M. MARSEILLE, MME MARTIN, M. MAUVARIN, M. MOLARD, M. RIGONI, MME RINAUDO, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO, M. VATZIAS (à partir du point 2), MME VERGNON, M. VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

M. DAOULAS par MME SEMPE, M. DE CARRERE par MME SZABO, M. DE JERPHANION par M. HUBERT, MME FOUASSIER par MME DEFRANOUX, M. GRANDCLEMENT par MME VESSIERE, MME LAVARDE par MME GODIN, M. LOUAP par MME GENDARME, M. MATHIOUDAKIS par M.

GILLE, MME MILLAN par MME BONNIER, MME VAN WENT par MME BOMPAIRE, MME VEILLET par M. LARHER

ETAIENT EXCUSES :

M. CLEMENT, MME DE PAMPELONNE (jusqu'au point 7), M. DENIZIOT (jusqu'au point 1), M. GALEY, M. GIAFFERI, MME LETOURNEL (jusqu'au point 3), M. MOSSE, MME TILLY, M. VATZIAS (jusqu'au point 1)

M. le Président. - Nous avons le quorum, nous pouvons ouvrir la séance.

J'ai deux informations à vous transmettre.

La première, je voulais vous annoncer l'élection d'une nouvelle députée sur le territoire de GPSO dans la 9^e circonscription des Hauts-de-Seine : Mme Élisabeth de Maistre a été élue dans le cadre de l'élection partielle, dimanche.

(Applaudissements)

Et je suis très heureux d'être son suppléant, je n'avais jamais été député suppléant. C'est beaucoup de responsabilité, on siège beaucoup.

Deuxièmement, je voulais vous informer que se tient à l'étage en dessous une exposition intéressante sur les 90 ans de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt. Si vous avez un moment, après la séance, pour aller voir l'exposition qui est ouverte spécialement pour vous.

Une petite anecdote au passage. Lorsque nous avons inauguré l'exposition avec le préfet de Région, le préfet des Hauts-de-Seine et le président du Département des Hauts-de-Seine, notre directeur des archives nous montrait comment André Morizet, en 1934, avait décidé la construction de cet hôtel de Ville. Il a commencé par combler une carrière de sable, ensuite, il a délogé tous les petits habitats un peu insalubres qui étaient dans le secteur. Il a donc retiré les maquettes par morceaux, « Là, il y avait de l'habitat », il les met de côté, « puis, il a construit l'hôtel de ville, il a fait l'avenue André-Morizet, et derrière, la rue Gallieni, le square. »

Devant tout le monde, devant le préfet de Région, j'interroge le directeur des archives en lui demandant en combien de temps mon prédécesseur a fait cela. Il me répond : « Quatre ans, Monsieur le Maire. Je me tourne vers le préfet de Région et lui dis : « Monsieur le Préfet, pouvez-vous imaginer que je me lance dans une initiative pareille, aujourd'hui ? » Le préfet de Région me regarde et me dit : « Vous avez raison, Monsieur le Maire, le problème de notre pays aujourd'hui est que l'on ne sait plus faire ».

Tout le pâté de maisons a été construit en quatre ans, je vous en informe. Cela fait rêver, mes chers collègues, quand on se lance dans un projet pareil, c'est quand même assez exceptionnel.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Président.- Nous devons désigner un secrétaire de séance. C'est au tour d'un élu de Chaville. Monsieur le Maire, qui se propose pour l'opération ?

M. Guillet.- Monsieur Bès s'est proposé.

M. le Président.- Monsieur Bès est candidat, très bien.

Pas d'oppositions ?

M. Michel Bès est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 11 DÉCEMBRE 2024

M. le Président.- Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 11 décembre 2024.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

D'ailleurs, merci à ceux qui rédigent les procès-verbaux.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

M. le Président.- Comptes rendus des travaux et des délibérations du Bureau lors de la séance du 18 décembre 2024.

Y a-t-il des questions sur les comptes rendus des travaux et délibérations du Bureau ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRÉSIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations données au Président par le Conseil de territoire. Vous avez reçu le compte rendu des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil territorial, selon l'autorisation que vous m'avez accordée le 10 juillet 2020, déjà.

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Adopté à l'unanimité.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1. REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous commençons l'ordre du jour avec M. Larghero concernant l'administration générale et patrimoine. Nous devons procéder au remplacement d'élus à Sèvres et Ville-d'Avray.

M. Larghero.- Effectivement, Monsieur le Président. À la suite la démission de Madame Pascale FLAMANT de certains de ses mandats auprès d'organismes extérieurs à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et de celle de M. Jérôme Gacoin de son mandat de conseiller municipal de Ville d'Avray :

- Concernant le syndicat mixte Autolib' Vélib', il vous est proposé de faire remonter en tant que représentant titulaire M. Franck-Éric Morel pour Sèvres, actuellement représentant suppléant, et de désigner M. Arthur Beaurepaire, toujours de Sèvres, en représentant suppléant ;
- Concernant le syndicat mixte Hydreaulys, il vous est proposé de faire remonter en tant que représentant titulaire, M. Jean-Pierre Fortin toujours à Sèvres, actuellement représentant suppléant, et de désigner M. Franck-Éric Morel, représentant suppléant ;
- Concernant l'Alec (Agence Locale de l'Énergie), il vous est proposé de désigner Mme Anne Texier, toujours de Sèvres, représentante des collectivités territoriales du territoire ;
- Concernant la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), il vous est proposé de désigner M. Pierre Chevalier de Ville-d'Avray.

Je pense que nous serons au complet si vous validez ces désignations, Monsieur le Président.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, il n'y a pas d'autre candidature. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret sur chacun des postes ? Non.

Je mets donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

II – URBANISME – M. GUILLET

2. PÉRIMÈTRES DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ – MISE À JOUR DES PÉRIMÈTRES ANNEXÉS AU PLU

3. ACTUALISATION DES DÉLÉGATIONS DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- Nous passons à l'urbanisme, Monsieur Guillet.

M. Guillet.- Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, les deux premières délibérations concernent une conséquence de l'approbation de notre Plan local d'urbanisme (PLU). Je saisis cette occasion d'ailleurs pour remercier notre collègue Denis Larghero d'avoir bien voulu me suppléer pendant la séance du conseil du 11 décembre 2024.

Il s'agit du périmètre de Droit de préemption urbain (DPU) et de Droit de préemption urbain renforcé (DPUR). Les deux délibérations ont un lien entre elles puisque, dans un premier cas, il s'agit de modifier le périmètre du DPU sur toutes les zones urbaines du territoire telles que définies sur les plans indexés à la délibération, qu'il a fallu faire à la suite de la modification en particulier des secteurs dans certains cas.

Dans le deuxième cas, pour la délibération n° 3, il s'agit de l'actualisation des délégations du DPU et du DPUR sur le territoire de façon qu'elles puissent toujours être opérationnelles. Cela concerne en particulier Chaville et Vanves, entre autres, pour les opérations les plus importantes.

Voilà Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'appesantir sur ce sujet.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix la délibération n° 2.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Merci. Je mets aux voix la délibération n° 3.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Merci. Nous voulions vous dire qu'au dernier Bureau de GPSO, nous avons évoqué le séminaire sur le PLUi. Jean-Jacques Guillet nous avait invités à un séminaire d'explication sur le PLUi ; faute de participants, le séminaire n'a pu se tenir.

Jean-Jacques Guillet nous propose d'inviter l'ensemble des élus territoriaux et municipaux des huit communes. Deux dates sont proposées, le mercredi 19 mars à 18 heures au siège de GPSO, et pour ceux qui ne seront pas libres à cette première soirée, le mardi 25 mars à 18 heures au siège de GPSO. Cela durera environ une heure, et ce sera sous forme d'ateliers pour vous présenter les outils mis en place afin de faciliter l'appréhension du PLUi par nos

concitoyens. Ce sera également l'occasion de partager ensemble le bilan de ces années de co-construction autour des ambitions portées par ce document de planification.

Vous allez recevoir un mail, comme toutes les communes et, à ce moment-là, vous serez invité à vous inscrire à l'une des deux dates.

M. Guillet.- Vous allez voir que ces outils sont très ludiques et simples à s'approprier, et je pense qu'il est particulièrement intéressant que vous en ayez connaissance. La maîtrise, c'est autre chose – par définition, vous n'irez pas jusqu'au bout, vous n'êtes pas service instructeur –, mais je pense qu'il est intéressant que vous ayez une bonne connaissance de ces outils afin que vous puissiez ensuite répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

III – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

4. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' ET DU RÈGLEMENT DES AIDES TERRITORIALES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

M. le Président.- Nous passons à l'équilibre social de l'habitat, Jean-Jacques Guillet, la délibération n° 4.

M. Guillet.- Il s'agit de l'approbation d'une convention de Programme d'intérêt général, le PIG, Pacte territorial France Renov' et du règlement des aides territoriales à l'amélioration de l'habitat privé.

On a beaucoup parlé récemment du programme de l'État, France Renov, qui a été un peu sur la sellette ces dernières semaines. Je pense qu'il n'y aura pas de problème particulier parce que le budget de l'État, tel qu'il est construit, préserve les possibilités qui existaient jusqu'à présent dans ce domaine. Il faut dire que l'enveloppe n'est pas systématiquement entièrement consommée, donc même si on reprend les crédits de 2024, nous pourrions sans problème mettre en place nos propres outils sachant que nous sommes liés par définition à ce que fait l'État dans ce domaine.

Le Programme d'intérêt général couvre, à l'image du dispositif précédent, des missions d'information-conseil et d'accompagnement des ménages sur trois thématiques : la rénovation énergétique ; la remise aux normes de logements dégradés ; ou encore l'adaptation au vieillissement et/ou handicap des logements.

Pour la période concernée 2024-2029, les objectifs chiffrés de ce pacte sont les suivants :

- Information-conseil orientation de plus de 13 000 ménages ;
- Organisation de près de 200 animations à destination des ménages, copropriétés, professionnels et partenaires ;
- Accompagnement à la rénovation de 2 750 logements, ce sont les projets aidés.

Pour les cinq années du dispositif, le Plan de financement prévisionnel prévoit pour GPSO une dépense nette, après participation des autres financeurs, de 6 700 000 euros dont 3 300 000 euros pour le fonctionnement du dispositif, 3 400 000 euros d'aides directes aux ménages pour la réalisation de travaux, qui sont des dépenses d'investissement.

Parallèlement, il vous est proposé de modifier le règlement de ces aides intercommunales pour compléter l'existant avec notamment la création d'aides pour la réalisation de travaux de levée de péril, de la réfection des réseaux fuyards, de la remise aux normes des réseaux électriques des logements, et pour l'adaptation des parties communes des immeubles pour le conventionnement des logements.

Il vous est proposé d'approuver la convention du Pacte territorial France Renov', à signer avec l'État et l'Anah, l'Agence nationale de l'habitat, qui est évidemment notre partenaire principal dans cette affaire.

Il vous est proposé d'autoriser le président ou son vice-président à solliciter les aides financières auprès de l'Anah pour la mise en œuvre du dispositif, et il vous est enfin proposé d'approuver le règlement des aides territoriales de GPSO pour l'amélioration de l'habitat privé.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

5. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE SNL PROLOGUES POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SITUÉ AU 4 IMPASSE DURVIE À BOULOGNE-BILLANCOURT

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE SNL PROLOGUES POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SITUÉ AU 9 RUE DES LONGS PRÈS À BOULOGNE-BILLANCOURT

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE SNL PROLOGUES POUR UNE OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SITUÉ AU 18 ROUTE DE L'ÉTANG SAINT-DENIS À CHAVILLE

M. le Président. - Viennent trois subventions.

M. Guillet. - Ce sont trois subventions, selon trois délibérations mais qui sont destinées au même organisme, que nous connaissons bien sur le territoire, le SNL Prologues.

Dans le premier cas, il s'agit de participer pour un montant de 48 341 euros à la réalisation d'une opération située à Boulogne-Billancourt, impasse Durvie.

La délibération n° 6 vous propose de participer, pour un montant de 30 795 euros, à la réalisation d'une opération située 9, rue des Longs-Près à Boulogne-Billancourt.

La délibération n° 7 vous propose de participer, pour 42 457 euros, à la réalisation d'une opération située 18, route de l'étang Saint-Denis à Chaville.

Dans ces trois opérations, il s'agit de mettre en place des logements passerelles, on pourrait dire d'insertion également. Nous en avons quelques-uns sur le territoire, nous en

subventionnons à peu près un ou deux par an, sans aucun problème, et cela fonctionne très bien.

M. le Président.- Merci. Monsieur Mauvarin.

M. Mauvarin.- Une toute petite question. Bien évidemment, nous sommes tout à fait d'accord avec cela, y a-t-il une règle de répartition entre le territoire et les communes parce que les communes en subventionnent aussi ? Dans ces cas-là, quelles sont les recommandations ?

M. le Président.- Sur ces trois délibérations, cela a été évoqué en Bureau, nous avons reçu une information de la Région qui envisage de se désister du financement du logement social, sur les subventions de logement social. Nous sommes en train d'interroger la Région, pour voir sur les gros projets en cours de négociation avec la Région, ce que nous sommes susceptibles de récupérer ou pas. En fait, nous n'avons pas bien compris si toutes les subventions de la Région seront systématiquement supprimées pour les opérations de logements sociaux ou seulement certaines.

Il se trouve que ces trois dossiers étaient déjà engagés, très avancés. Deuxièmement, les montants ne sont pas très élevés, ce sont des opérations vraiment très sociales parce que c'est du coup par coup où on relogé des familles qui sont vraiment en situation particulière. Là, GPSO subventionne en plus de sa part, la part manquante de la Région. Mais cela ne doit pas faire jurisprudence, c'est exceptionnel parce qu'encore une fois, ce sont des petites opérations et déjà très engagées.

Après, si la Région a décidé de supprimer toutes les subventions à toutes les opérations de logement social, il faudra réfléchir, Aline de Marcillac, Jean-Jacques Guillet, et regarder à quel montant cela se situe, le Département lui-même est en train de regarder le dossier. Tout cela est en cours d'échanges.

M. Guillet.- Dans l'état actuel des choses, je vois bien l'objet de la question de Monsieur Mauvarin, SNL ne sollicite pas la commune. Il faut tenir compte de cela. Le budget de chacune des opérations, tel qu'il est construit et en particulier avec la subvention de GPSO, suffit à la réaliser, donc elle ne sollicite pas la commune. Quand les communes sont sollicitées, cela a déjà été le cas, elles ont toujours répondu, il n'y a aucun problème.

M. le Président.- Merci Jean-Jacques Guillet. Je mets donc aux voix la délibération n° 5.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 6, même vote, j'imagine.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 7, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

IV – SPORT – M. de la RONCIÈRE

8. APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE À PASSER AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU FESTIVAL DES SPORTS DE NATURE 2025

M. le Président.- Nous passons au sport, Monsieur de la Roncière, avec la délibération n° 8.

M. de la Roncière.- Mes chers collègues, la première délibération est une convention cadre à passer avec les collectivités locales et les associations partenaires du Festival des Sports de Nature 2025 dont ce sera la treizième édition, cela a lieu chaque année.

J'en profite pour vous donner les dates de cette prochaine édition : le vendredi 27 juin, le samedi 28 juin et le dimanche 29 juin. Pour mémoire, le vendredi, c'est plutôt un tournoi de volley-ball et des activités avec les scolaires, le samedi, c'est très familial avec beaucoup d'activités, le dimanche, c'est un trail avec quatre courses possibles, 1 kilomètre, 2 kilomètres, il me manque les autres kilométrages, 10 ou 20, mais vous avez aussi pour les vrais trailers.

Cette convention cadre est à passer avec chacune des Villes ou des associations partenaires pour tout simplement qu'elles nous aident à monter ce beau festival, qui a lieu chaque année et qui a beaucoup de succès. Je rappelle que c'est au complexe sportif Marcel-Bec, j'aurais peut-être dû commencer par là. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Juste une information parce que je crois que l'état d'avancement des travaux de Marcel Bec a été évoqué dans l'une des commissions préparatoires à notre Conseil territorial.

Les services effectivement m'ont informé de ce que l'on a malheureusement découvert dans la grande salle, qui s'appelle Guimier. Nous avons engagé des travaux pour, 1) une mise en accessibilité du gymnase, 2) refaire le sol du gymnase Guimier, et 3) refaire deux vestiaires. Et lorsqu'on a retiré le revêtement du sol, on a découvert des fissures dans la dalle de béton donc on a dû faire intervenir des experts. Finalement, la décision a été prise, les marchés ont été attribués, les entreprises ont été choisies, et les travaux démarrent cet été pour une livraison du tout à la rentrée de septembre. Normalement, tout doit être réalisé entre juin, juillet et août en croisant les doigts pour que l'équipement soit opérationnel à la rentrée de septembre.

C'est une mauvaise découverte, on n'est pas couvert par la garantie de dommages ouvrage parce que c'est supérieur à dix ans. L'addition a un petit peu monté, bien évidemment, je ne sais plus quel est le montant des travaux, 1,5 million d'euros de travaux, donc cela coûte un peu plus cher que prévu mais il fallait le faire. Nous nous étions engagés et les clubs l'attendent également. Je voulais rassurer les membres de la Commission, qui avaient posé la question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

9. PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN EMPLACEMENT DE VENTE POUR DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION DE TYPE FOOD TRUCK

M. le Président.- Merci. Nous allons maintenant parler du food truck.

M. de la Roncière.- Nous restons au complexe sportif Marcel Bec avec une proposition : la possibilité pour les familles de trouver un food truck sur place, les mois de printemps et d'été, d'avril à fin octobre, à l'exception du mois d'août.

Il est proposé les conditions pour occuper le domaine public avant lancement d'un appel à candidatures. Ce serait une part fixe pour les fluides de 1 000 euros pour l'année et une part variable, que chaque candidat remettra mais qui est de 1 500 euros minimum pour cette occupation du domaine public.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur le food truck ? Non, il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci Monsieur de la Roncière.

Adopté à l'unanimité.

V – DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET COLLECTE – Mme BARODY-WEISS

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président.- Nous passons au rapport sur le développement durable avec Madame Barody-Weiss, la délibération n° 10.

Mme Barody-Weiss.- Merci. La loi du 12 juillet 2010 nous soumet à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, et c'est la raison pour laquelle je prends la parole avant ma collègue de Ville-d'Avray, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte transparent, c'est une information à destination des citoyens. Il a un format bien défini, on ne peut pas faire n'importe quoi, il doit comporter tout ce qui est défini par les politiques nationales. Il permet de mesurer l'action de l'établissement en matière de développement durable sur le long terme, pour les cinq finalités qui ont été définies à l'échelle nationale :

- la lutte contre le changement climatique, la protection de l'atmosphère ;
- la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains;

- les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Il doit aussi répondre, comme l'année dernière, aux 17 Objectifs de Développement durable, (ODD) définis par l'Agenda 2030 ; la feuille de route en matière de développement durable, adoptée en septembre 2015, par les 193 États membres de l'ONU.

Cela étant, le rapport 2024 de GPSO est marqué par plusieurs grandes réalisations. Un bilan à mi-parcours du Plan Climat a été réalisé, il est à votre disposition, si vous ne l'avez pas encore vu.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été vraiment un des grands piliers puisque ce Plan local d'urbanisme intercommunal fait une large place à l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques : les règles de garantie de pleine terre ; le rafraîchissement de la ville ; l'infiltration des eaux de pluie pour les luttes contre les inondations ; la biodiversité ; la protection du patrimoine ; évidemment, tout ce qui est énergie avec les rénovations énergétiques, ce dont on vous a parlé avec le PIG ; la mobilité et la proximité, donc les déplacements à pied, à vélo, favorisés. Les futures constructions devront prendre acte de mettre plus de stationnements de vélo, des commerces de proximité.

Tout cela fait partie de ce Plan, de ce rapport que vous avez, qui est très détaillé et qui vraiment reprend toutes les actions que GPSO a conduites pendant l'année 2024 et avant, bien entendu.

M. le Président. - Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Mauvarin. - Juste une petite intervention. Au-delà du travail réalisé, qui est exhaustif, par nos équipes sur cette thématique du développement durable, nous voulons attirer l'attention de notre Assemblée sur un point spécifique mais important. Il s'agit du besoin de nos équipes territoriales, mais surtout de nos concitoyens, d'avoir des contacts directs avec ces équipes.

Je prendrai, comme exemple, le récent Forum des énergies renouvelables de Chaville où GPSO, GPSO Énergies et le Sigief étaient présents. En nombre, on avait trois ou quatre personnes sur chaque stand et les stands n'ont pas désempilé. Les retours après le Forum, tant des exposants, des citoyens que des entreprises privées, étaient vraiment très positifs sur cette capacité à se rencontrer. Cela crée du lien et est vital pour nos équipes, surtout dans ces niveaux intermédiaires de notre millefeuille administratif, je pense qu'il faut l'intégrer. Le retour a été vraiment très positif par rapport à cela.

Mme Barody-Weiss. - Effectivement, ce sont les échos que j'en ai eus. J'ai regretté de n'avoir été informée de ce forum que quatre jours avant, parce que je serais volontiers venue mais là malheureusement j'étais prise. J'ai demandé des informations et j'ai vu que cela avait très bien fonctionné.

Je signale d'ailleurs que GPSO organise un gros Forum cette année, le 22 novembre, à l'Île de Monsieur. Il sera vraiment très important et va mobiliser, nous l'espérons, beaucoup de monde, il faudra faire une grosse communication.

Il est vrai qu'il est important de mobiliser les troupes, mais ce n'est pas toujours évident non plus ; on fait quand même des choses et on n'a pas beaucoup de monde. Je me souviens de réunions que j'ai organisées où on n'était quand même pas très nombreux, ce qui me déçoit

toujours un petit peu. Mais je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait de plus en plus de concertations et de rencontres parce que c'est toujours très positif, je suis d'accord avec vous, Monsieur Mauvarin.

M. le Président. - D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas.

Nous devons prendre acte du rapport.

(Il est procédé au vote.)

Merci Mme Barody-Weiss.

Il est pris acte.

VI – FINANCES – Mme de Marcillac

11. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2025

M. le Président. - Nous passons aux finances, au ROB, Aline de Marcillac.

Mme de Marcillac. - Merci Monsieur le Président.

Nous avons effectivement un rendez-vous régulier en début d'année, un mois avant l'adoption du budget, pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Il ne vous a pas échappé que la préparation budgétaire s'est déroulée cette année dans un contexte national particulièrement incertain, ce qui est aussi l'occasion de saluer le travail de nos parlementaires sur le sujet.

Au moment où nous préparons le ROB, nous n'avions pas d'informations stabilisées sur ce qu'allait être la loi de finances initiale, et ce ROB a donc été préparé au vu des informations disponibles au moment de son élaboration.

Une première incertitude financière et nationale tenait au fait qu'aucune loi de finances initiale n'avait été adoptée au 1^{er} janvier. La deuxième incertitude était institutionnelle et propre aux EPT, vous la connaissez aussi, nous n'avions pas de visibilité sur l'avenir du schéma financier métropolitain et nous n'avions pas, en particulier, la confirmation qu'une part de la dynamique de la CFE allait bien rester disponible pour GPSO... Entre-temps, nous en avons eu la confirmation puisque le dispositif du circuit financier, mis en œuvre depuis 2016 au niveau de la Métropole, qui relève donc d'un régime transitoire et qui permet donc à GPSO de garder une partie de la dynamique de la CFE, est prolongé. Nous savons aujourd'hui *a priori* que jusqu'en 2026, nous pourrions garder une part de la dynamique de CFE, en l'occurrence la moitié.

Le rapport d'orientation budgétaire, qui vous a été transmis, a retenu les hypothèses les plus prudentes au moment de son élaboration. Des discussions parlementaires et l'adoption de la loi de finances 2025, la semaine dernière, permettent maintenant de lever certaines incertitudes. Vous verrez la traduction des nouvelles informations issues de la loi de finances dans le budget primitif, et non dans le rapport d'orientation budgétaire qui, je vous rappelle, part d'hypothèses particulièrement prudentes.

Dans ce contexte de bouleversement, au risque de nous répéter, nous devons effectivement nous féliciter de la bonne gestion de GPSO, puisqu'en dépit de ces incertitudes, le budget, y compris dans ses hypothèses les plus prudentes, a pu être préparé pour permettre le maintien de sa politique d'investissement et d'un budget de fonctionnement conséquent. GPSO pourra donc assurer pleinement la poursuite des grandes missions de service public du quotidien et également poursuivre les investissements inscrits au PPI.

En ce qui concerne le contexte économique, vous avez sans doute noté que 2025 devrait être marquée par une croissance faible et un ralentissement de l'inflation, ce qui continuera de peser sur les budgets des collectivités en 2025. Vous avez tous évidemment suivi l'état du déficit public, estimé à 6 % du PIB, ce qui avait conduit le précédent Gouvernement Barnier à proposer une contribution des plus grandes collectivités à la réduction du déficit. C'était ce qui figurait dans le PLF 2025 déposé à l'automne au Parlement.

Dans cette hypothèse, la principale forme de cette contribution pour GPSO à l'effort de réduction du déficit public aurait dû prendre la forme d'une ponction sur ses recettes, au titre d'un fonds de réserve, estimée initialement à 3,9 millions d'euros pour GPSO dès 2025. C'est ce montant que nous avons repris, de manière prudente, dans le rapport d'orientation budgétaire.

Mais, les discussions au Sénat et avec l'actuel Gouvernement et l'accord intervenu en Commission mixte paritaire – je crois que Christine Lavarde n'est pas là pour qu'on la salue mais, en tout cas, on peut tout à fait se féliciter du travail qu'elle a mené avec ses collègues – ont permis de faire évoluer cette ponction vers un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales dans lequel les collectivités ne seraient mises à contribution qu'à hauteur de 1 milliard d'euros (au lieu des 3 milliards prévus initialement), avec l'assurance d'un retour en propre de 90 % de cette contribution. Et, pour ce qui nous concerne ici, c'est-à-dire les EPT, ceux-ci ne seraient pas concernés par ce lissage.

Par ailleurs, se posait la question du maintien de la CFE au niveau des EPT et le transfert de la moitié de sa dynamique à la MGP en l'absence de PLF. Comme je viens de le dire, la prorogation du schéma 2024 a été sécurisée en loi de finances pour 2025 pour les deux prochaines années.

Parmi les autres mesures inscrites en loi de finances et en loi de financement de la Sécurité sociale, vous avez peut-être aussi entendu parler de la diminution des crédits de subvention de l'État aux collectivités, comme ceux du Fonds vert, et de la hausse de la cotisation employeur de la CNRACL, la Caisse de retraite des fonctionnaires. Du fait d'une atténuation de ces prélèvements ou de la diminution des crédits ou de l'augmentation des charges, nous verrons un impact plus mesuré sur le budget 2025 que ce que nous avons inscrit au ROB.

En tout cas, naviguant dans l'incertitude, la prudence est de mise, et c'est vraiment ce que vous voyez traduit comme intention dans ce rapport d'orientation budgétaire. Cette prudence a été le véritable fil conducteur depuis le début de cette mandature.

En termes de trajectoire financière pluriannuelle, rappelons tout d'abord que GPSO bénéficie d'une excellente situation financière à fin 2024, grâce à des efforts constants de maîtrise des dépenses et de désendettement : près de 9 millions de résultat prévisionnel en 2024, un autofinancement élevé et une capacité de désendettement inférieure à un an à fin 2024.

La prospective financière à horizon 2027 fait néanmoins ressortir l'enjeu de maintenir le levier fiscal au niveau du territoire pour garantir une dynamique de recettes de fonctionnement et là, en l'occurrence, la CFE est vraiment importante : en effet, c'est un impôt dynamique qui permet de couvrir une autre dynamique, celle des charges du territoire et d'autre part, de dégager les capacités d'autofinancement pour investir. Nous allons le voir, les investissements restent élevés.

Sous réserve de garder la dynamique des recettes de CFE et de continuer à maîtriser celle des dépenses courantes, c'est évidemment une priorité, GPSO dispose d'une situation financière saine, qui devrait lui permettre de poursuivre la mise en œuvre du PPI sans recours accru à l'endettement, tout en conservant une situation financière soutenable à l'échelle du mandat. La capacité de désendettement resterait inférieure à deux ans.

J'en viens maintenant au budget principal, en commençant comme toujours par les recettes de fonctionnement. L'évolution des recettes de fonctionnement de GPSO sera principalement tirée par la dynamique des bases fiscales en raison de l'indexation de la valeur locative des bases ménages et des locaux industriels, sur l'inflation. Il y a de l'inflation, les bases augmentent d'autant, et nos recettes augmentent sans que l'on ait à toucher aux taux.

Cela va permettre à GPSO de bénéficier d'une croissance de 1,2 million d'euros de la composante fiscale du FCCT, de 1 million d'euros de produits de taxe d'enlèvement des ordures ménagères supplémentaire et de 2 millions de produits de CFE mais dont nous allons reverser la moitié à la Métropole.

Les taux de fiscalité à la main de GPSO : le taux TEOM qui est de 4,15 %, je le rappelle, et le taux de CFE de 20,87 %, demeureront donc inchangés en 2025.

Au regard de ces éléments, les recettes de fonctionnement évolueraient globalement de près de plus 6 millions d'euros, soit une augmentation de 2,1 % par rapport au BP 2024. Je rappelle que nous comparons de BP à BP parce que nous n'avons pas encore les comptes financiers 2024 définitifs.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la dynamique des bases fiscales permettra d'absorber la hausse des dépenses de fonctionnement qui, pour la plupart, sont des dépenses sur lesquelles nous avons assez peu de prise :

- La première est la contribution de GPSO au redressement des finances publiques *via* le Fonds de réserve – c'est là que nous avons inscrit les 3,9 millions d'euros, ce qui est évidemment, à ce stade je peux le dire, une hypothèse prudente ;
- La dynamique structurelle de la masse salariale donc avec une augmentation de 2,3 millions d'euros ;
- La hausse de la contribution au Sycotom avec notamment le fait que nous attendons une augmentation des tarifs ;
- Enfin, la mise en œuvre de nouveaux marchés possiblement en hausse, je pense notamment aux transports urbains, aux transports par autocar ; sur ces marchés, les prix des prestations augmentent.

Les dépenses réelles de fonctionnement évolueraient donc de plus 1,4 million d'euros, soit une hausse de 2,2 % de BP à BP, y compris le mécanisme de Fonds de réserve prévu

initialement dans le projet de loi de finances. Vous voyez donc qu'en réalité, les dépenses pourraient baisser en l'absence de cette contribution.

Au regard de l'évolution croisée des recettes et des charges de GPSO, l'autofinancement serait, dans les hypothèses toujours prises dans le ROB, stable par rapport au budget 2024, autour de 30 millions d'euros avant reprise du résultat 2024, lequel est aujourd'hui estimé à plus ou moins 9 millions d'euros.

GPSO n'étant finalement pas inscrit au lissage, on peut estimer que l'autofinancement pourrait légèrement progresser. Nous verrons cela au budget primitif. Je rappelle quand même qu'entre aujourd'hui et l'adoption du budget, d'autres aléas peuvent survenir et qu'il faudra aussi les prendre en compte même si on ne peut pas encore les intégrer dans le ROB, notamment le sujet du contentieux Autolib'.

Ce niveau d'épargne brut permettra la poursuite de l'exécution du PPI de mandat en tenant compte des décalages opérationnels, de l'actualisation des coûts et des re-priorisations d'opérations.

Au budget 2025, seront inscrits 90 millions d'euros de budget d'investissement. Nous avons toujours les schémas directeurs, c'est important puisque ce sont des missions essentielles de GPSO, notamment la voirie, les espaces verts et aussi l'entretien des ouvrages d'art. Et puis, GPSO a des projets importants, emblématiques, comme :

- les travaux de rénovation du conservatoire de Ville-d'Avray, qui sont tout à fait exemplaires à plus d'un titre et notamment sur les aspects écologiques ;
- la participation à la concession d'aménagement sur le cœur de Sèvres ;
- le marché global de performance énergétique en matière d'éclairage public et de signalisations lumineuses tricolores, pour six Villes du territoire – c'est-à-dire les Villes qui aujourd'hui ne sont pas concernées par le PPP (partenariat public/privé), Boulogne-Billancourt et Sèvres –, donc toutes les autres villes ;
- le lancement des études relatives à la rénovation énergétique des conservatoires, ainsi que de l'Atrium de Chaville.

Ce sont les projets que nous devrions inscrire en dépenses d'investissement pour l'année 2025.

Nous pouvons constater que l'encours de la dette à fin 2024 est maîtrisé en volume et est diversifié. Vous avez tous les détails de la structure de la dette et de son encours sur le document, je ne rentre pas dans les détails.

Voilà pour la partie rapport d'orientation budgétaire concernant le budget principal.

Nous avons également des budgets annexes.

Le budget annexe de l'assainissement s'inscrit dans la continuité des précédents exercices avec des enveloppes d'investissements nécessaires à l'entretien des ouvrages et à la lutte contre les débordements, qui représenteront 3,4 millions d'euros.

Les trois budgets annexes d'aménagement continueront de porter les crédits nécessaires à la réalisation des opérations transférées en 2018 par les communes. Il s'agit principalement du

remboursement des emprunts et du versement des avances de trésorerie destinées au financement des équipements publics de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Conformément au Pacte financier et fiscal, ces montants seront compensés par les Villes via le FCCT.

Mesdames et messieurs, voilà pour ce qui concerne les éléments principaux du rapport d'orientation budgétaire 2025.

M. le Président. - Merci Mme de Marcillac. J'imagine qu'il y a des demandes de parole mais je voudrais juste dire que quand j'étais petit, il y avait une publicité qui disait : On a toujours besoin d'un petit pois chez soi. Vous n'avez pas connu cette publicité ? Je voudrais remercier nos sénateurs, nous avons toujours besoin d'avoir des sénateurs et des sénatrices dans nos collectivités territoriales. Je vous signale quand même que sans ce fameux « DILICO », le dispositif de lissage conjoncturel, qui a été mis en place, GPSO aurait dû payer 3,9 millions.

Mme la sénatrice Lavarde, qui faisait partie de la Commission mixte paritaire, a expliqué que puisque l'on nous refusait le statut d'EPCI, il n'y avait aucune raison que les Territoires contribuent au « DILICO ». Cet argument simple a été retenu et c'est comme cela que les EPT ont été sortis du DILICO.

Deuxième amendement et deuxième exemple, sur le FCTVA (le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) : vous savez que l'on était parti sur un FCTVA en baisse, on devait perdre 2 %. Nous avons déjà fait des investissements dans les collectivités locales et comme on perçoit le FCTVA avec un an voire deux ans d'écart, effectivement, il y avait un décalage significatif. Les travaux étaient déjà engagés par les collectivités, donc baisser brutalement le FCTVA était injuste, c'était nous prendre une ponction alors que c'était inscrit dans nos budgets. Du coup, le FCTVA a été épargné, ce qui représente pour GPSO à peu près 1,8 million d'économisé. De fait, 3,9 millions d'euros de DILICO et 1,8 million d'euros de FCTVA, cela fait 5,7 millions qui ont été épargnés pour GPSO.

Petit inconvénient, sur le DILICO, si les territoires ne sont pas mis à contribution, une petite contribution est demandée aux huit communes de GPSO – enfin “petite”... rien que pour Boulogne-Billancourt, ce sont 3,5 millions ! Nous allons effectivement regarder comment traiter cette situation nouvelle, mais en tout cas, je voulais remercier les sénateurs qui ont défendu les collectivités locales. Comme quoi, quand on attaque le cumul des mandats, d'avoir des personnes compétentes au bon moment au bon endroit, qui peuvent faire le lien avec la réalité quotidienne des collectivités locales, cela « rapporte » finalement.

Comme vous l'avez vu, notre situation est extrêmement saine puisque, comme l'a dit Aline de Marcillac, notre débat d'orientation budgétaire porte sur des éléments qui étaient quand même assez lourds à intégrer. Malgré ces éléments lourds, la présentation est tout à fait satisfaisante et là, avec les bonnes nouvelles qui viennent d'arriver, nous allons pouvoir encore mieux respirer.

Y a-t-il des demandes de parole sur le ROB ?

M. Lejeune. - Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, les points positifs : une gestion saine des finances, le choix également de placer la trésorerie plutôt que de rembourser immédiatement la dette. C'est financièrement intelligent de faire cela et je le souligne.

M. le Président. - Ce sont les services, ce ne sont pas les élus, qui sont intelligents !

M. Lejeune.- Sur le ratio, le taux d'endettement est de 1 an, donc extrêmement faible. Cela veut aussi dire que l'on pourrait faire mieux sur l'adaptation de nos territoires aux futurs dérèglements climatiques, nous pouvons toujours faire plus.

Sur la gestion financière, ce que j'ai retenu principalement, ce sont les déchets qui représentent un coût de 40 millions. Ne pourrait-on pas trouver des solutions, des expérimentations afin de trouver des solutions pour réduire le coût du traitement des déchets ?

Cela me permet de rebondir sur GPSO comme terre d'innovation. Nous n'avons pas signé de convention par exemple avec des universités franciliennes, ne pourrait-on pas faire le lien, par exemple, en demandant à des universités à travailler sur ce type de sujet ?

J'ai aussi relevé quelque chose qui m'a paru assez étonnant, sur les graffitis et l'affichage sauvage, avec 2,5 millions d'euros sur ce type de dépenses. Je ne m'attendais pas à un coût pareil. Ne serait-il pas possible de faire contribuer physiquement les personnes, qui se font attraper à faire des graffitis, à les nettoyer elles-mêmes ? Est-ce faisable ?

Je retiens également sur GPSO, deux Villes d'activités majeures, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt, qui sont très présentes et qui ont un niveau économique très haut. Sur les investissements économiques, il serait peut-être intéressant d'investir aussi dans certaines autres Villes, ce qui pourrait rééquilibrer aussi les finances de ces Villes ou, en tout cas, les aider.

Pour finir, dans la construction du budget, je voulais savoir si le risque financier et l'inaction vis-à-vis du changement climatique et de la perte de la biodiversité avaient été pris en compte. Nous mettons en place un budget vert, c'est bien, mais ne faut-il pas dès à présent, comme le suggère la Cour des comptes, mettre en place un PPI climatique, un acte innovant à la hauteur de l'image que nous voulons donner à nos territoires ?

Enfin, sur le logement social, forts de notre santé financière et de la stabilité annoncée pour ces deux ans, ne pourrions-nous pas engager un programme volontariste de transformation des surfaces de bureaux vides en logements ? Je vous remercie.

M. le Président.- Sur le PPI climatique, c'est le cas, nous le faisons déjà.

Mme Barody-Weiss.- On met en place en 2025 la démarche de « budget vert ».

M. le Président.- Le PPI était sur la durée du mandat jusqu'en 2026 et nous avons intégré cette dimension-là, nous aurons le « budget vert » et le PPI climatique, qui s'intègre dans le budget vert.

Sur la transformation de bureaux en logements, vous avez vu que M. Joachim Azan, fondateur de Novaxia, est président d'un organisme qui s'appelle l'ORIE, l'Observatoire régional de l'Immobilier d'Entreprise, que je ne connaissais pas. Il fait des études justement sur les évolutions et il a estimé que 5,6 millions de mètres carrés de bureaux sont disponibles mais que 2,8 millions, donc la moitié, sont gérés par des opérateurs et sont vacants, sur un total de 60 millions de mètres carrés de bureaux en Île-de-France. Il estime que sur ces 2,8 millions, on pourrait faire 150 000 logements. Mais ce n'est pas si simple que cela, tous les spécialistes vous diront que vous ne pouvez pas transformer l'espace photocopieur, situé au cœur de l'immeuble de bureau, en salle de bains, ni en pièce à vivre, ce n'est pas possible. Les transformations sont coûteuses.

Un article paru dans *Les Échos* et un autre dans *Le Parisien* faisaient un compte rendu de cette étude. Ils ont fait le calcul également en termes de coût financier, d'équilibre financier, il y a des zones dans lesquelles le prix du logement et le prix du bureau sont tels que cette transformation ne serait pas favorable aux promoteurs et aux initiateurs de cette transformation.

J'ai regardé rapidement, Boulogne-Billancourt est en zone « défavorable », le dernier niveau dans ce classement est « très défavorable ». Nous sommes donc juste avant le « très défavorable ». Donc s'il n'y a pas des incitations financières nationales, vous n'aurez pas de promoteurs intéressés, surtout quand on nous oblige à faire 40 % de logements sociaux. Je ne vois pas de promoteur, pour l'exemple de Boulogne-Billancourt, qui viendrait mettre de l'argent dans un immeuble où il serait obligé de faire 40 % de logements sociaux sachant qu'en plus, cela lui coûte de l'argent de transformer du bureau en logement. Ce n'est pas si simple que cela.

Je veux bien tous les grands slogans, y'a qu'à, faut qu'on, ce n'est pas évident du tout. Quand on peut transformer des bureaux en logements, nous avons quelques opérations, nous accompagnons nos communes mais ce n'est pas simple du tout.

Effectivement, il faut que l'État prenne ses responsabilités sur ce sujet. Avec Hervé Marseille, nous avons rencontré la ministre du Logement, il n'y a pas très longtemps, Valérie Létard, avec qui nous avons évoqué ce sujet mais ce n'est pas simple. Quand on vient de supprimer le Pinel parce que cela coûtait trop cher, je ne suis pas sûr que l'État ait les moyens aujourd'hui de soutenir les promoteurs ou les communes pour la transformation de bureaux en logements.

Sinon, Mme de Marcillac, sur l'intervention de Monsieur Lejeune ?

Nous vous remercions de vos commentaires sur le fait de reconnaître que la situation financière de GPSO est saine, mais c'est inquiétant. Il ne faut peut-être pas trop le dire parce que quand Bercy s'aperçoit qu'il y a des situations saines, ils sont jaloux, ils ont toujours une imagination débordante pour nous lancer de nouveaux projets de prélèvements.

Mme de Marcillac.- Je peux peut-être intervenir sur un point de fonctionnement. Vous évoquez le fait que l'on pourrait redéployer, donner un peu plus de richesse à d'autres Villes de GPSO par le développement économique. Depuis qu'il n'y a plus de taxe professionnelle, plus aucun impôt économique ne va directement aux villes : il n'y a aucun avantage strictement fiscal pour la Ville elle-même à ce que telle entreprise soit plutôt à Vanves qu'à Issy-les-Moulineaux, alors qu'autrefois, chaque Ville tendait à attirer les entreprises directement sur son territoire pour engranger de la taxe professionnelle. Je pense qu'il faut le rappeler. En revanche, la dynamique économique sert aux villes, parce qu'il y a du monde dans les restaurants et les commerces.

M. le Président.- Je rappelle quand même que GPSO est le seul territoire à voter un pacte fiscal et financier où, notamment pour le FPIC, qui touche toutes les communes et qui coûte une trentaine de millions d'euros, 90 % sont financés par GPSO et 10 % par les communes à proportion du nombre d'habitants. Si chacune des communes devait payer la part des 30 millions d'euros du total du FPIC, ce serait difficile. GPSO est le seul territoire à le faire.

Cela fait partie de la solidarité de GPSO vis-à-vis des communes et après, il y a tous les investissements qui ont été évoqués. Je pense qu'en termes de solidarité, c'est une vraie marque.

Il faut mettre aux voix le DOB.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

12. GARANTIE D'EMPRUNT À LA SA D'HLM IMMOBILIÈRE 3F POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 16 LOGEMENTS SITUÉS AU 7 RUE DES PIERRES À MEUDON

M. le Président.- La délibération n° 12, une garantie d'emprunt.

Mme de Marcillac.- Une garantie d'emprunt justement sur le financement du logement social puisque la garantie d'emprunt est aussi une forme de financement, même si ce n'est pas directement une subvention.

Cette garantie d'emprunt concerne l'Immobilière 3F qui a sollicité, de la part de GPSO, une garantie destinée à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 16 logements situés au 7 rue des Pierres à Meudon. C'est un emprunt de 9 510 000 euros, constitué des 5 lignes de prêt, avec un taux compris entre 4,11 % et 4,4 %.

Cela permet à GPSO de disposer d'un droit de réservation portant sur trois logements dont, comme à chaque fois, l'attribution sera déléguée à la Ville de Meudon.

En fait, c'est la réitération d'une garantie ancienne, qui a dû être remodelée.

M. le Président.- Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote.)

Merci.

Adopté à l'unanimité.

VII – ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

13. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE À PASSER AVEC LA FONCIÈRE COVIVIO RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UNE VOIE NOUVELLE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE MEUDON-LA-FORÊT

M. le Président.- Nous passons à l'espace public, Monsieur Gauducheau avec la délibération n° 13.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération consiste à proposer l'approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la foncière Covivio, relative au projet de création d'une voie nouvelle dans la zone d'activité de Meudon-la-Forêt.

La Ville de Meudon avait délivré, en mai 2023, un permis de construire à Covivio pour un immeuble tertiaire dénommé Helyos 2, rue du Maréchal-Juin à Meudon, qui sera occupé par l'entreprise Thalès.

Ce projet nécessite la création d'une voie nouvelle dont la réalisation est inscrite au PPI de l'EPT. L'enveloppe financière prévisionnelle d'opération est autour d'un million d'euros dont 133 500 euros à la charge de Covivio.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'approuver cette convention de co-maitrise d'ouvrage telle que vous l'avez annexée dans la délibération.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions ?

M. Dubois.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous souhaitons attirer votre attention sur ce qui nous semble être un deux poids, deux mesures. Bien que nous ne soyons pas opposés à la création de voie communale nouvelle, il nous semble étonnant, vu le montant des dépenses mises en œuvre pour aider Thalès et les entreprises voisines sur la ZAC de Meudon-la-Forêt pour cette nouvelle voie, que nous ne soyons pas en mesure de proposer des montants plus conséquents pour rendre publiques les voiries communales de la zone résidentielle de Meudon-la-Forêt. L'état des trottoirs dégradés et parfois dangereux des trottoirs privés de Meudon nécessite une politique plus volontariste qu'une simple proposition de rachat à 1 euro symbolique. Nous sommes capables de reconnaître l'implication des pouvoirs publics sur la zone commerciale Joli-Mai, mais les avancées sont trop lentes pour municipaliser les voies de Meudon-la-Forêt qui représentent encore plus de la moitié du cheminement piétonnier. En raison de cet écart de moyens déployés, nous nous abstenons.

M. Gauducheau.- Nous prenons acte de l'abstention mais c'est un autre débat.

M. le Président.- Oui. Le maire de Meudon répondra au Conseil municipal de Meudon. Il n'y a pas d'autres interventions.

Je mets aux voix. J'imagine que l'ensemble du groupe s'abstient.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme Shan ainsi que MM. Dubois, Lejeune, Mauvarin et Molard)

14. APPROBATION DU ZONAGE DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 14.

M. Gauducheau.- La délibération concerne l'approbation du zonage des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de GPSO.

La mise en œuvre des zonages des eaux pluviales et des eaux usées répond à une obligation réglementaire, donc applicable à la collectivité compétente en matière d'assainissement. C'est également un prérequis à l'obtention de subventions auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux d'assainissement et de désimperméabilisation de l'espace public.

L'enquête publique s'est tenue du 16 septembre au 15 octobre 2024 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux usées et pluviales sur le territoire de GPSO.

Les règles de gestion, qui font l'objet du zonage pluvial, ont d'ailleurs été intégrées au règlement de notre PLUi pour être prises en compte lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. C'est la raison pour laquelle il vous est désormais proposé d'approuver le zonage des eaux usées et des eaux pluviales sur notre territoire.

M. le Président.- Des questions sur la délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci Monsieur Gauducheau.

Adopté à l'unanimité.

VIII – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

15. AUTORISATION DE MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Président.- Nous passons aux ressources humaines avec Christiane Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Depuis plusieurs années, le CIG Petite Couronne (Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne) souscrit des contrats de groupe d'assurance pour les risques statutaires. Nous participons déjà pour les risques professionnels et maladies professionnelles, accidents du travail. GPSO et 156 collectivités de la petite couronne francilienne ont adhéré au contrat passé par le CIG, coordinateur du groupement de commandes, avec le prestataire Relyens.

Ce contrat arrive à expiration au 31 décembre de cette année, le CIG doit relancer la consultation pour les années 2026 et suivantes pour le compte des collectivités et des établissements qui le souhaitent. Nous souhaitons que GPSO s'inscrive dans cette démarche.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

16. ACCORD DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE À UN AGENT

M. le Président.- Nous passons à la protection fonctionnelle pour un agent.

Mme Barody-Weiss.- Une demande de protection fonctionnelle a été déposée auprès de GPSO, le 6 janvier, par un agent du service de la voirie de l'Établissement.

Le 31 décembre 2024, dans le cadre de ses fonctions, cet agent a été percuté par un conducteur en délit de fuite lorsqu'il stationnait avec la camionnette de l'Établissement, dans le cadre de son service à Meudon. L'agent a été conduit aux Urgences, le compte rendu fait état de contusions à l'épaule gauche, contracture lombaire post-traumatique. Le conducteur auteur des faits a fait l'objet d'une comparution immédiate auprès du tribunal de Nanterre, le 2 janvier, et l'agent était partie civile.

Les faits ont été commis dans le cadre de son service, ils ne sont pas imputables à une faute personnelle. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accorder la protection fonctionnelle à cet agent.

M. le Président. - Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci Mme Barody-Weiss.

Adopté à l'unanimité.

IX – MOBILITÉS – M. de la RONCIÈRE

17. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, ISSY-LES-MOULINEAUX, MEUDON, SÈVRES, VANVES ET VILLE D'AVRAY, LE CCAS D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET L'ASSOCIATION CLAVIM EN VUE DE LA PASSATION DU OU DES MARCHÉ(S) À DES SERVICES DE TRANSPORT EN AUTOCAR ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS DE TRANSPORT DE PERSONNES EN AUTOCAR À VOCATION PRINCIPALE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

M. le Président.- Nous terminons par les mobilités, la délibération n° 17, avec Monsieur de la Roncière.

M. de la Roncière.- Il s'agit des prestations de transport en autocar et le renouvellement d'un groupement de commandes puisque le marché arrive à terme en août 2025.

Il s'agit d'un groupement de commandes entre GPSO et toutes les Villes de GPSO à l'exception de Marnes-la-Coquette, et on y adjoint d'ailleurs deux instances supplémentaires, le CCAS d'Issy-les-Moulineaux et l'association CLAVIM.

GPSO serait le coordonnateur de ce groupement de commandes pour cinq ans. Chacune des parties de ce groupement de commandes sera responsable de la gestion de ce qui adviendra à l'issue du marché que nous concluons ensemble. Voilà ce que nous pouvons dire. Merci.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ?

M. Mauvarin.- Petite question. Les mobilités font partie du Schéma directeur des énergies, avec un objectif de réduction de notre empreinte carbone, sommes-nous sûrs que cela a bien été intégré dans le cahier des charges de ce nouvel appel d'offres pour cinq ans ?

M. de la Roncière.- Nous avons demandé que le prestataire s'engage à fournir des autocars avec une vignette Crit'Air 0 ou 1 maximum.

M. le Président. - Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président. - Merci, mes chers collègues. La séance est close et nous nous retrouvons le mercredi 9 avril 2025 à 18 heures. D'ici là, bonnes vacances à ceux qui peuvent en prendre.

(La séance est levée à 19 heures 15.)

Le Président



Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
1^{er} Vice-président du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine

Le Secrétaire de séance



Michel BES
Conseiller territorial
Adjoint au Maire de Chaville